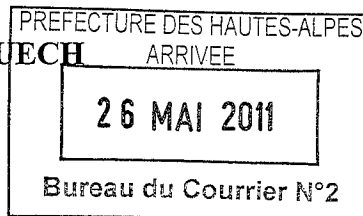


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 20 mai 2011
Convocation du : 17 mai 2011

Objet : Convention avec la Société La Halle Rochoise pour la location du chalet de vente.

L'an deux mille onze, le vingt mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Chabestan, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger Fournel

Étaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, M. Barthélemy, B. Soulat, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Chautant, F. Roux, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Michel Lonni, Sandrine Arnaud, Christine Nivou

Excusés : Francis Reynaud, Alain Chevalier, Jean-Louis Pelloux remplacés
Claudette Dargot, Guy Pitaval, Guy Jullien, Jean-François Carré, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin, Fleur Regord

Michel Mescle rappelle aux délégués que le Chalet de vente à la Roche des Arnauds appartenant à la Communauté de Communes est libre depuis le départ de la Société Festinarella.

Trois demandes de location ont été étudiées, l'une d'entre elles présentée par M. Brenot, Société La Halle Rochoise a été retenue.

Il convient de fixer par convention les conditions de location :

Montant du loyer HT : 249.16 € soit 289 € TTC

Location du terrain : montant annuel 732 € répercuté mensuellement au locataire,

Soit un loyer mensuel total de 350 € TTC.


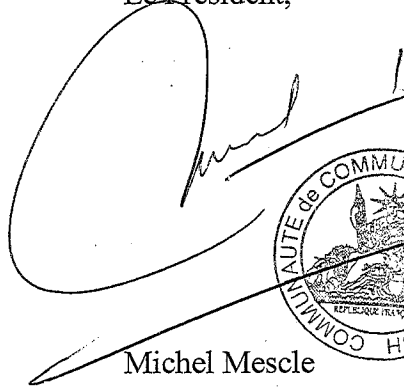
Durée : 23 mois, du 1^{er} juin 2011 au 30 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de convention et charge le Président des démarches administratives correspondantes et l'autorise à signer la convention.

votants : 15
pour : 15
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Chabestan, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mescle

Transmis en préfecture le :

24 mai 2011

Affiché le :

30 mai 2011